TERMES DE REFERENCE : MISSION D'UN CONSULTANT NATIONAL INDIVIDUEL

CONCEPTION ARCHITECTURALE ET SUVI DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET/OU DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES ECOTOURISTIQUES DANS DES SITES A FORT POTENTIEL DE LA REGION DIANA – MADAGASCAR

1. CONTEXTE

Le Projet Pôles Intégrés de Croissance et Corridors (PIC), sous financement de la Banque Mondiale, est une des actions du Gouvernement de Madagascar visant à améliorer l'environnement national des affaires et à dynamiser des secteurs porteurs dans des zones géographiques sélectionnées. En particulier, dans les Régions Diana et Atsimo Andrefana, situées respectivement au Nord et au Sud-Ouest de Madagascar, Le projet PIC soutient la dynamisation du secteur tourisme.

Dans cadre de ce soutien, le projet PIC souhaite contribuer à (i) valoriser le capital touristique, (ii) améliorer la qualité des services touristiques (iii) promouvoir les investissements éco-touristiques et (iv) pérenniser financièrement les sites touristiques clefs.

Dans la Région DIANA, le Projet PIC envisage d'appuyer le réaménagement et/ou la construction d'infrastructures dans quatre sites touristiques clefs. Il s'agit de :

- le Parc National Ankarana, dans le District d'Ambilobe, à 100 km au Sud de la ville de Diego,
- le Parc National Montagne d'Ambre, situé à Joffreville, à 50km au Sud-ouest de Diégo,
- l'Archipel de Nosy Hara, Parc Marin situé dans le Canal de Mozambique, à 50 km de Diégo,
- le Site Anosiravo de l'Aire Protégée Montagne des Français, à 11km de Diégo.

Les trois premiers sites sont gérés par Madagascar National Parks (MNP) et le quatrième site par l'ONG SAGE.

Dans les Parcs d'Ankarana et de la Montagne d'Ambre, les activités prévues consistent à réaménager les infrastructures d'accueil et d'information existantes, pouvant inclure entre autres la réhabilitation des bureaux, la mise en place d'écoshop, de bloc sanitaire et la confection de panneaux d'information/ orientation/ signalisation.

Pour le Parc National Nosy Hara et le Site Anosiravo, outre la construction d'infrastructure d'accueil et information, les activités incluront des travaux d'aménagement d'infrastructures de visite (passerelles, belvédères, petits embarcadères, panneaux de signalisation…) et de centres d'interprétation.

L'étude sur les Parcs Nationaux sera effectuée en priorité et celle du Site Anosiravo sera à effectuer dans un 2ème temps.

Le Projet PIC et les Unités de Gestion souhaitent recourir aux services d'un spécialiste national en aménagement de sites touristiques pour réaliser les études techniques puis appuyer le contrôle et surveillance des travaux.

2. OBJECTIFS DE LA PRESTATION

Pour chaque site, le Consultant aura pour mission de :

- Elaborer un plan d'aménagement alliant esthétisme, fonctionnalité, sécurité, durabilité, et aboutissant à un Avant-Projet Sommaire (APS)
- Elaborer le dossier d'Avant-Projet Détaillé (APD) incluant le devis estimatif, et appuyer l'élaboration du dossier d'appel d'offres (DAO)
- Participer au contrôle et surveillance des travaux d'aménagement et/ou de construction.

3. DEROULEMENT DE LA MISSION

Pour chaque Site, la mission se divise en trois phases :

3.1. Phase 1 : Etudes techniques préalables et Avant-Projet Sommaire (APS)

Estimé à 35 hommes-jours

L'étude APS devra tenir compte des données écotouristiques et des contraintes environnementales et sociales de chaque site.

Ainsi, sans être exhaustif le consultant aura à

Consulter les parties prenantes et analyser les documentations préliminaires

- Consulter les documents disponibles sur les données et potentialités écotouristiques de la zone et des sites,
- Consulter les plans d'Aménagement et de Gestion (PAG) de chaque site,
- Consulter, pour les parcs MNP, les référentiels techniques existants relatifs à la conception et normalisation des infrastructures écotouristiques dans ces parcs,
- Rencontrer les unités de gestion et les différentes parties prenantes (communautés locales, opérateurs touristiques, décideurs locaux…), pour recueillir leur avis
- Tenir des séances de travail avec les spécialistes environnementaux et sociaux de MNP et du Projet PIC
- Identifier et collecter les informations nécessaires à la réalisation des études d'impact environnemental et social des infrastructures à mettre en place.

Réaliser l' étude technique sommaire :

- Effectuer l'inventaire et le repérage des installations existantes, et identifier les contraintes physiques, climatiques et environnementales.
- Définir les options techniques pour les travaux d'aménagement et les investissements proposés par site (types d'ouvrage, architecture, normes de constructions, …).
- Etablir les rapports de conception des ouvrages, consistance et pré dimensionnement des travaux à réaliser (bâtiment et ses annexes, aménagement extérieur et VRD), des cartes, des plans et des devis descriptifs, quantitatifs et estimatifs sommaires.
- Estimer les coûts des travaux d'aménagement et d'investissement proposés et les coûts d'entretien avec une précision de +/- 20 %.
- Etablir les calendriers d'exécution.

A l'issue de cette phase, pour chaque site, le consultant remettra deux ou trois (3) options d'aménagement. Les choix seront fait conjointement avec les Unités de Gestion et le Projet PIC.

3.2. Phase 2 : Elaboration de l'Avant- Projet Détaillé (APD) et du DAO

(Estimée à 45 hommes-jours)

Pour chaque Site, sur la base de l'option le Consultant effectuera les études d'Avant-Projet Détaillé. A ce titre, le Consultant procèdera en premier lieu aux études techniques détaillées de base (étude topographique, géotechnique), puis élaborera le dossier technique (dimensionnement, plans et avant métré des travaux) suivant les détails suivants :

Pour les bâtiments :

- Le rapport de conception d'ouvrages (fondation et architecture) et le choix de la technologie adaptée à l'utilisation des ressources locales dans la perspective des Travaux à Haute intensité de Main d'Œuvre, si ceux-ci sont appropriés.
- Le rapport géotechnique renseignant la nature du sol et la qualité des matériaux pouvant être utilisés pour les constructions.
- Le métré détaillé selon le bordereau devis estimatif (BDE) et prix de référence.
- Les spécifications techniques des travaux par rapport aux caractéristiques des bâtiments.
- Les plans nécessaires à l'exécution à l'échelle selon les normes des bâtiments : plan de masse, plan d'implantation, plans de détails (fondations, façades, coupes), etc.

Pour les sentiers pédestres :

- Le rapport topographique.
- Le dossier du tracé des sentiers.
- Le dossier des ouvrages d'art (ouvrages de franchissement : passerelles, escalier, radier…).
- Les méthodes d'exécution.
- Le schéma d'itinéraire et plan d'aménagement définitif.
- Les spécifications techniques des travaux par rapport aux caractéristiques des sentiers.
- Le métré détaillé selon le bordereau devis estimatif (BDE) et prix de référence.
- Les plans définitifs pour chaque axe de sentier : le tracé en plan au 1/2000, les profils A4 en travers types des sentiers (standards géométriques pour les différents profils), les plans types, profils longitudinaux et en travers des petits ouvrages d'assainissement à l'échelle 1/20 sur A4, les plans définitifs pour les ouvrages de franchissement (passerelles, dalots, radiers), etc.
- Plans indicatifs des matériaux de construction et des zones d'emprunt.

Pour les ouvrages éventuels d'adduction d'eau :

- Le rapport topographique.
- Le métré détaillé selon le bordereau devis estimatif (BDE) et prix de référence.
- Les dispositifs de pompage s'il s'agit de puits (équipement de surface : mécanique ou manuel).
- Les plans nécessaires à l'exécution des travaux : le plan du réseau et des ouvrages (captage, réservoir, bornes fontaines), coupes et détails.

Pour les équipements : plaques solaires, ou moyens de communication

- Définition des caractéristiques techniques des équipements.
- Description et coûts des équipements y compris les installations et la formation initiale au fonctionnement.
- Les fournisseurs éventuels et le service après-vente.
- Le plan de travail et l'estimation de la durée d'exécution des travaux par rapport aux moyens des entreprises.
- Le coût global du projet à partir des métrés détaillés et selon le bordereau devis estimatif (BDE) et prix de référence.

- Les moyens nécessaires pour réaliser le projet, tels les équipements dont doivent disposer les entreprises (pour chaque catégorie de travaux), et l'estimation du nombre de bras en cas de recours à la haute intensité de main d'œuvre (HIMO).
- Les grandes lignes du manuel d'entretien des infrastructures.

A l'issue de cette phase, le Consultant remettra au Client la maquette finale validée et l'Avant Projet Détaillé, incluant le(s) DAO(s) prêts à lancer, en séparant bien les travaux des équipements. Le(s) marché(s) pourra (ont) être divisé(s) en lots suivant discussion avec le Client.

3.3. Phase 3 : Appui au contrôle et surveillance

(Estimées à 30 hommes-jours étalées sur 6 mois)

Le Consultant appuiera les techniciens des Unités de Gestion et du PIC, et éventuellement les entreprises de contrôle dans le suivi de la bonne progression et exécution des travaux convenus et le respect du calendrier de réalisation. A cet effet, il sera amené à :

- collaborer étroitement avec les techniciens de chaque institution impliquée (PIC, MNP),
- appuyer le suivi et contrôle de la mise en œuvre des travaux d'aménagements du Site et la bonne la coordination des activités des études menées,
- modéliser l'Entreprise (processus, respect de l'état de l'art des principaux Framework lié aux spécifications),
- assister aux réceptions techniques des travaux,

4. LIEU, DUREE ET ORGANISATION DE LA MISSION

La mission du Consultant se déroulera à Ambilobe et Diego-Suarez et ses alentours pour une durée estimative totale de 110 hommes-jours étalés sur une durée d'environ neuf (9) mois. Le démarrage de la mission est estimé à mi-octobre 2015.

Dans les Sites gérés par MNP, le Consultant devra travailler étroitement avec la Cellule Norme du MNP et la Cellule Infrastructure du Projet PIC qui assureront la coordination technique et le contrôle et surveillance des activités.

La Cellule Norme du MNP assurera l'ingénierie (note de calcul…) dans les Parcs Nationaux concernés.

Dans le Site Montagne des français, le Consultant se réfèrera à la Cellule Infrastructure du Projet PIC et à l'Unité de Gestion du Site.

Les rapports d'études environnementales et sociales éventuellement nécessaires seront rédigés par les spécialistes du Projet PIC.

Le Consultant devra prévoir les divers frais afférents à sa mission, tels que les déplacements sur les sites, les frais topographiques.

5. PRODUITS LIVRABLES

LIVRABLES	PERIODE
Rapport préliminaire (APS) incluant :	60 jours après le

- un mémoire technique présentant une brève analyse SWOT du Site par rapport au projet d'aménagement - les 03 options d'aménagement : croquis et coût sommaires des travaux - un dossier des solutions préconisées sous formes de plans	démarrage de la mission Pour ce rapport, le format PPT peut être accepté (hors plans)
Un mémoire technique (APD) comprenant - les données topographiques (bornes, listing des relevés), - les indications de matériaux de construction et leurs spécifications, - les normes de conception, - les notes de calcul (génie civil) et les calculs d'avant métré de quantités, - les plans Les éléments pour l'élaboration du Dossier d'appel d'offres incluant - le règlement particulier de l'appel d'offres (ou instructions aux soumissionnaires) - le cadre type d'organisation des chantiers (méthodologie, planning, personnel et matériels), - les clauses techniques (générales et particulières), - les Spécifications Techniques Détaillées (CCTP), - le cadre de bordereau de prix unitaire, le cadre de devis estimatif, - le dossier des pièces dessinées (plans de situation des systèmes, vues en plan et coupes des ouvrages, plans de détails et des structures), - la note justificative des prix unitaires ou des montants forfaitaires utilisés pour l'estimation détaillée. Le devis estimatif confidentiel, présentant un cadre de devis estimatif complété, le bordereau de prix unitaire	125 jours après le démarrage de la mission
- Rapports de mission relatifs au contrôle et surveillance, incluant avancement des travaux, problèmes rencontrés, solutions préconisées… - Rapports des réceptions techniques	15 jours après la fin des travaux

Pour chaque site, le Consultant remettra au Client en version électronique 02 hard copy dont 01 pour le Projet PIC et 01 pour le Gestionnaire du Site.

Tous les plans sont livrés en deux (02) formats électroniques : un (01) au format PDF, un (01) sous logiciels d'architecture (ArchiCad 16 pour les Parcs Nationaux ; Autocad pour l'autre Site).

6. PROFIL RECHERCHE

- Architecte aménagiste, DPLG ou MASTERS
- Au moins 10 ans d'expérience professionnelles, références internationales,
- Solide expérience dans l'aménagement de sites touristiques,
- Expérience probante dans la construction des infrastructures d'accueil et touristiques,
- Forte expérience en élaboration de plan d'aménagement touristique
- Forte expérience en contrôle et surveillances des travaux de construction,
- Très bonne capacité de présentation et de négociations,
- Maîtrisant le français et/ou l'anglais
- Maîtrisant l'outil informatique (*Word*, *Excel*, *MS Project*, *3D et AutoCAD ou autres logiciels*
- La connaissance de Madagascar, notamment la zone de Diégo-Suarez, serait un atout,